Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 029-200066868-20260209-018_2026-DE

Presqu'île de Crozon
Aulne Maritime
Communauté de communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES PRESQU'ILE DE CROZON-AULNE MARITIME

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE CHATEAULIN

OBJET :

Ressourcerie – Convention d'occupation temporaire du domaine public

Date de convocation :

27/01/2026

Membres en exercice :

35

Nombre de participants :

30

Nombre de votants :

34

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE ORDINAIRE DU 09 FEVRIER 2026

N°018/2026

Le 09 février deux mille vingt-six, à 18 heures 30, le Conseil de Communauté s'est réuni en séance ordinaire à son siège, sous la présidence de Monsieur Mickaël KERNEIS.

Membres présents :

M. BETRANCOURT Thierry, M. BLANCHARD Noël, M. CUSSET Yann, M. DEFLOU François-Xavier, M. DEVERRE Philippe, Mme DREUX Christiane, Mme GAOUYER Christelle, Mme GOBBE Dorothée, M. GOURVEZ Jean-Yves, M. GUENNEGUES Jean-Luc, M. GUILLON Laurent, Mme JAMBOU Laura, M. KERNEIS Mickaël, M. KERSPERN Jean Claude, M. LARS Roger, M. LASSAGNE Ludovic, Mme LASTENNET Christine, Mme LE GUIRRIEC MORVAN Martine, M. LE MEROUR Joseph, Mme LE MEROUR Muriel, M. LE MOIGNE Yves, M. LE PAPE Henri, M. LE ROUX Hervé, M. LEBRUN Luc, M. LEZENVEN Jean Michel, Mme MAUGEAIS Isabelle, M. MORVAN Henri, Mme PAILLOT POULIQUEN Mathilde, M. PASQUALINI Marc, M. PRIGENT Pascal

Membres absents avec pouvoir :

M. BERTHELOT Patrick ayant donné pouvoir à M. CUSSET, Mme LE MONZE Fanchon ayant donné pouvoir à M. DEFLOU, Mme PORCHER Monique ayant donné pouvoir à M. LE ROUX, Mme VIGOUROUX Gaëlle ayant donné pouvoir à M. GUILLON

Membre absent et excusé :

Mme CALVEZ Michèle

M. LASSAGNE est désigné secrétaire de séance.

Le Président laisse la parole à Mme LASTENNET, Vice-Présidente en charge de la gestion et la prévention des déchets.

La Vice-Présidente rappelle à l'assemblée que les travaux de la nouvelle ressourcerie sont en cours. Le projet vise à créer, à proximité de la déchèterie de Kerdanvez-Crozon, un nouveau site permettant un plus vaste réemploi des objets. Le nouvel équipement sera notamment composé d'un local équipé de carport d'une surface d'environ 1 100 m².

En parallèle, la recyclerie de la Presqu'île est installée à la ZA de Kerdanvez à Crozon, avant la déchèterie, dans un bâtiment mis à disposition par la Communauté de Communes mais qui se révèle, à ce jour, trop petit. La recyclerie permet de donner une seconde vie aux objets qui ne servent plus, tout en créant une activité adaptée pour les travailleurs handicapés de l'ESAT de l'Armorique – Les Papillons Blancs du Finistère.

Le Président propose donc à l'assemblée de l'autoriser à signer une convention d'occupation temporaire du domaine public du nouvel équipement en cours de construction avec l'association « les papillons blancs ». Les locaux mis à la disposition de l'occupant devront être exclusivement utilisés pour des activités de ressourcerie.

Conformément à la législation en vigueur une publicité relative à l'attribution de la convention d'occupation temporaire du domaine public a été réalisée par voie d'affichage.

Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 029-200066868-20260209-018_2026-DE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la convention d'occupation temporaire du domaine public annexée à la présente délibération,
- Autorise le Président à signer la convention d'occupation temporaire du domaine public.

Affiché le : 11/02/2026

Pour copie certifiée conforme

Le Président,

Mickaël KERNEIS

Communauté de Communes Presqu'île de Crozon - Aulne Maritime

Le Secrétaire,

Ludovic LASSAGNE